

L'ESSENTIEL DU TRIMESTRE

OMCT
Réseau SOS-Torture

ساناد
SANAD
Centre de Conseil OMCT مركز للتوجيه

ÉDITO ■

Le **26 juin, Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture**, l'OMCT a, comme chaque année, marché en mémoire de celles et ceux qui ont subi la torture et les mauvais traitements, et en solidarité avec celles et ceux qui continuent aujourd'hui d'en être victimes. Car la torture n'appartient pas au passé. En Tunisie, le programme SANAD accompagne chaque année des centaines de personnes directement touchées par ces violences, ainsi que leurs proches, dont les vies demeurent profondément marquées par leurs conséquences.

Cette année, cette marche a pris une résonance particulière. Elle s'est tenue après la condamnation de Sihem Ben Sedrine, ancienne présidente de l'Instance Vérité et Dignité, une décision qui fragilise davantage les perspectives de vérité, de justice et de réparation pour les victimes des violations les plus graves.

Les activités présentées dans cette newsletter témoignent d'une réalité que les victimes connaissent depuis longtemps : la violence ne s'arrête pas avec la fin des coups ou la sortie de prison. Elle se prolonge dans les séquelles psychiques, les ruptures familiales, les parcours scolaires interrompus, la précarité, mais aussi dans le silence des institutions, les lenteurs judiciaires et l'absence de réponses. Le nouveau rapport de l'OMCT consacré aux morts suspects montre à ce sujet combien ce continuum de violences pèse durablement sur les familles, privées de vérité autant que de justice.

Restaurer la santé, reconstruire des conditions de vie dignes, protéger les enfants, documenter les violations, soutenir les recours en justice, renforcer les acteurs de terrain et porter un plaidoyer fondé sur les faits relèvent d'une même responsabilité. Chacune de ces dimensions répond à une obligation inscrite dans le droit international et participe d'un même objectif : **faire en sorte que les victimes d'hier obtiennent enfin justice, que celles d'aujourd'hui ne restent pas seules face aux conséquences des violences et que demain personne n'ait à connaître ce que d'autres ont subi.**

Nous continuerons donc à marcher. Pour ne pas oublier. Pour ne pas renoncer. Parce que la lutte contre la torture commence par le refus de considérer l'injustice comme une fatalité.

“

**Rendez-moi mon fils.
Rassemblez la terre,
redonnez-lui la vie
et je me tairai à jamais.
Mais tant que
vous en êtes incapables,
JE NE ME TAIRAI PAS.**

”

TENDANCES TORTIONNAIRES



36 %	de cas de torture et mauvais traitements par la police
36 %	de cas de défenseurs des droits humains victimes de harcèlement policier, administratif et/ou judiciaire
12 %	de cas de harcèlement policier en lien avec le fichage
7 %	de cas de torture et mauvais traitements en prison
9 %	de cas de maintien en prison malgré une décision d'internement d'office

49 NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES DURANT CE TRIMESTRE

&

**34 VICTIMES DIRECTES
15 VICTIMES INDIRECTES**

02 ■ SANAD ELHAQ

ACCOMPAGNER LES PERSONNES FICHÉES ET/OU ASSIGNÉES À RÉSIDENCE DANS L'OBTENTION DE LEURS DROITS

Le harcèlement policier lié au fichage sécuritaire et aux assignations à résidence continue de priver de nombreuses personnes de leurs droits les plus élémentaires. Derrière ces mesures administratives se cache une réalité faite de contrôles incessants, de restrictions de déplacement, d'obstacles à l'emploi et d'une précarisation durable. **Pour les personnes concernées, la sanction se poursuit bien après la fin de toute procédure judiciaire, et s'étend souvent à leurs proches.**

Au cours de l'année écoulée, SANAD Elhaq a accompagné dix nouveaux bénéficiaires confrontés à ces pratiques, portant à plus d'une centaine le nombre de personnes suivies pour des situations de harcèlement administratif. Les équipes sont intervenues pour rétablir l'accès à des documents essentiels — cartes d'identité, passeports ou bulletins n°3 — dont l'absence empêche souvent d'exercer un emploi, de voyager ou simplement d'accomplir les démarches de la vie quotidienne. Lorsque les recours auprès de l'administration sont restés sans effet, plusieurs procédures ont été engagées devant le tribunal administratif afin de contester ces restrictions arbitraires.

Au-delà de ces actions, **SANAD Elhaq a fait évoluer sa stratégie contentieuse.** Les recours ne visent plus uniquement à démontrer l'illégalité des mesures, mais aussi à établir l'ampleur des préjudices qu'elles provoquent. Les équipes documentent désormais de manière systématique leurs conséquences psychologiques, sociales et économiques, tant pour les bénéficiaires que pour leurs familles. Cette approche permet de faire reconnaître devant les juridictions que le harcèlement administratif ne touche pas uniquement la personne fichée : il fragilise les liens familiaux, affecte les enfants, compromet les parcours professionnels et entretient un climat durable d'insécurité.

Parallèlement, **plusieurs contentieux engagés antérieurement ont abouti à l'annulation d'assignations à résidence et de mesures de fichage, ainsi qu'à l'octroi d'indemnisations aux victimes.**

Si ces réparations demeurent modestes au regard des préjudices subis, elles constituent une reconnaissance judiciaire importante et renforcent la remise en cause de pratiques administratives qui échappent encore largement au contrôle de la justice.

ETRE
S

03 - SANAD CARE

LES ENFANTS, VICTIMES INVISIBLES DES VIOLATIONS DES DROITS DE LEURS PARENTS



Les violations des droits humains ne s'arrêtent pas à la personne directement visée. Elles affectent durablement les familles et, tout particulièrement, les enfants, dont le développement est profondément marqué par l'exposition répétée à l'insécurité, aux séparations, à la stigmatisation ou aux interventions policières. SANAD a analysé les cas de huit enfants issus des familles qu'il accompagne. Il constate des manifestations récurrentes : anxiété chronique, hypervigilance, difficultés scolaires, troubles de l'adaptation, comportements régressifs ou encore atteintes plus sévères de la santé mentale. **Lorsque le sentiment de sécurité disparaît, c'est l'ensemble du développement de l'enfant qui est fragilisé.**

Parmi les victimes secondaires accompagnées cette année, 58% sont des enfants. C'est pourquoi la protection de l'enfance constitue un axe transversal de l'intervention de SANAD.

L'expérience des équipes montre qu'aucun accompagnement de l'enfant ne peut être efficace si les causes de son insécurité persistent. La prise en charge doit donc concerner l'ensemble de son environnement familial et institutionnel.

L'intervention de SANAD repose ainsi sur trois leviers complémentaires : **accompagner l'enfant, renforcer les capacités parentales et agir sur les facteurs institutionnels qui entretiennent sa vulnérabilité.** Ainsi, **Cyrine**, exposée dès son plus jeune âge au harcèlement policier subi par sa famille, a bénéficié d'un accompagnement psychologique destiné à restaurer un sentiment de sécurité. Pour **Amal**, dont les traumatismes avaient entraîné une rupture de la scolarité et de graves troubles psychiques, SANAD a coordonné un accompagnement psychiatrique, psychologique et juridique avec les autorités éducatives et le Délégué à la protection de l'enfance, permettant progressivement son retour à l'école. Dans le cas d'**Haithem**, le programme a associé soutien psychosocial, accompagnement à la parentalité et action juridique afin de préserver le lien avec son père malgré les restrictions administratives qui lui étaient imposées.

En protégeant les enfants, l'objectif de SANAD est aussi d'interrompre la transmission des traumatismes d'une génération à l'autre, en restaurant des repères sécurisants, en consolidant les ressources familiales et en mobilisant les acteurs de l'enfance, de la santé mentale et de l'éducation autour d'un même objectif : **permettre aux enfants de grandir dans un environnement protecteur.**



04 ■ RÉCIT D'ACCOMPAGNEMENT

“ LILIA ATTEND SON PÈRE

Lilia a six ans lorsque son père, Khaled, meurt en détention dans des circonstances demeurées non élucidées. Depuis, elle dit parfois le voir dans la maison ou dans le quartier. Elle demande quand il reviendra.

Mais ce que Lilia ressent avant tout, c'est le bouleversement de son univers. Sa mère, Hela, 32 ans, vit depuis le décès dans un état de peur et d'épuisement permanent. Mariée à 16 ans, elle avait déjà traversé les arrestations répétées de son mari, la précarité et l'instabilité. Après sa mort, elle a cessé de travailler et s'est progressivement isolée.

Depuis qu'elle a vu le corps de son mari, Hela n'ose plus se déplacer seule dans la maison à la tombée de la nuit. Cette insécurité imprègne le quotidien de sa fille.

Lilia voit surtout sa mère changer. Les pleurs, les silences, les nuits sans sommeil sont devenus une partie de son quotidien.

Elle essaie de la protéger à son tour. Elle la prend dans ses bras, la rassure, surveille son humeur pour éviter de raviver sa tristesse. **À six ans, elle porte déjà une part du chagrin des adultes.**

Autour de la mort de Khaled, les zones d'ombre persistent. Des témoignages évoquent des violences subies en détention, mais l'enquête n'a pas permis encore d'établir clairement les circonstances de son décès. Cette absence de réponses entretient le sentiment d'insécurité de la famille et complique le travail de deuil.

Lorsqu'une personne meurt en détention, la violence ne s'arrête pas avec elle. Elle continue de vivre dans le quotidien de ceux qui restent.



05

■ ACTUALITÉS DU TRIMESTRE

DONNER UNE VOIX AUX FAMILLES CONFRONTÉES À LA MORT SUSPECTE D'UN PROCHE



Publié par l'OMCT le 26 juin 2026, le rapport « Rien ne pourra compenser la mort de mon fils, je ne veux que la justice » donne la parole aux familles de personnes décédées dans des circonstances suspectes. À travers leurs témoignages, il met en lumière les conséquences durables de l'absence de vérité et de justice : défaut d'information, manque de considération des autorités, difficultés d'accès aux procédures et impunité persistante. Le rapport montre que ces obstacles ne relèvent pas de situations isolées, mais révèlent un phénomène structurel qui prolonge la souffrance des proches sur les plans psychologique, social et économique.

LA TUNISIE ÉVALUÉE DANS L'INDEX MONDIAL DE LA TORTURE 2026

Pour la deuxième année consécutive, l'OMCT et les organisations du réseau SOS-Torture publient l'Index mondial de la torture, un outil interactif qui évalue le risque de torture et de mauvais traitements à partir des normes internationales. **Cette édition couvre 39 pays, dont la Tunisie, classée parmi les pays à risque élevé.** L'analyse met en évidence la persistance de la torture lors des contrôles policiers, des arrestations, des perquisitions et en détention, ainsi que les faiblesses persistantes du système de prévention, d'enquête et de lutte contre l'impunité. Élaboré avec la contribution des partenaires nationaux, l'Index constitue un outil de plaidoyer destiné à orienter les réformes et à renforcer le respect des droits humains.

GALE
TORTURE
INDEX



LE RÉSEAU SANAD ELHAQ RENFORCE SES STRATÉGIES CONTENTIEUSES



Les 6 et 7 juin 2026, dix-neuf avocat.e.s du réseau SANAD Elhaq se sont réunis pour un atelier consacré aux difficultés d'exécution des décisions de justice. Les échanges ont porté sur plusieurs enjeux récurrents rencontrés dans les dossiers accompagnés par le programme : exécution des décisions pénales et administratives, levée des mandats de recherche, hospitalisation d'office ou encore recours disciplinaires. Cet atelier a permis de partager les expériences du réseau, d'identifier des stratégies contentieuses communes et d'alimenter une étude en cours sur les obstacles à l'exécution des décisions judiciaires. Il a également constitué un temps de bilan de l'activité juridique menée au cours de l'année écoulée.

UNE PREMIÈRE PROMOTION D'OBSERVATEURS COMMUNAUTAIRES FORMÉE

La formation d'une première promotion d'observateurs communautaires, mise en œuvre avec l'association Awledna a eu lieu ce trimestre. Après avoir suivi un MOOC consacré à la prévention, à l'identification et à la documentation de la torture et des mauvais traitements, 17 participant.e.s issus de différents groupes vulnérables ont pris part, du 23 au 26 avril 2026, à une formation de formateurs. Celle-ci a permis de renforcer leurs compétences en matière de documentation, d'orientation des victimes et d'animation d'actions de sensibilisation. Forte d'un excellent niveau de satisfaction, cette première session ouvre désormais la voie au déploiement d'un réseau d'observateurs communautaires chargés de former à leur tour de nouveaux relais au sein de leurs communautés.